

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**
Soixante-cinquième session
Khartoum (Soudan), 15-18 octobre 2018

EM/RC65/1

**ORDRE DU JOUR COMMENTÉ PROVISOIRE
DE LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL
DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

1. Budget programme 2020-2021 (point 2 de l'ordre du jour, document EM/RC65/2)

Le treizième programme général de travail de l'OMS (treizième PGT) demande à l'Organisation de placer les pays au centre de son action en vue d'obtenir l'impact maximum. Le présent document explique ce que cette approche implique pour l'élaboration stratégique du budget programme. Il expose le cadre de planification et définit le processus d'établissement des priorités, fournissant un aperçu des priorités régionales qui seront prises en compte dans l'élaboration du budget programme, sur la base des discussions avec les États Membres.

2. Rapport annuel du Directeur régional 2017, incluant les rapports de situation (point 3 de l'ordre du jour, document EM/RC65/3)

Le Rapport annuel du Directeur régional porte sur l'année 2017 et le début de l'année 2018. Il est axé sur le travail important réalisé dans le domaine des priorités stratégiques approuvées par le Comité régional.

Sous ce point de l'ordre du jour, des rapports de situation concernant les sujets figurant ci-après seront présentés dans les grandes lignes, en tant que documents d'information :

- Éradication de la poliomyélite (Point 3 b) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.1)
- Développer la médecine familiale : progrès sur la voie de la couverture sanitaire universelle (point 3 c) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.2)
- Améliorer l'accès aux technologies d'assistance (point 3 d) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.3)
- Cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020 (point 3 e) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.4)
- Mise en œuvre du cadre stratégique régional pour la sécurité transfusionnelle et la disponibilité des produits sanguins 2016-2025 (Point 3 f) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.5)
- Stratégie et plan d'action régionaux sur la lutte antitabac reflétant les engagements de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (point 3 g) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.6)
- Progrès réalisés par les États Parties dans l'application du Règlement sanitaire international (2005), y compris le rapport de la Commission d'évaluation régionale (Point 3 h) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.7)
- Problèmes sanitaires auxquels sont confrontées les populations affectées par des catastrophes et des situations d'urgence (Point 3 i) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.8)

3. Faire progresser la couverture sanitaire universelle (Point 4 a) de l'ordre du jour, document EM/RC65/4)

Le présent document technique est l'un des quatre documents qui traitent des approches et des défis de la mise en œuvre du treizième PGT dans la Région de la Méditerranée orientale. Il se concentre sur la cible mondiale qui vise à ce qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient de la couverture sanitaire universelle d'ici 2023. De quoi les pays de la Région ont-ils besoin pour assumer leur part de cette cible ? Le document fait l'analyse des progrès régionaux réalisés sur la voie de la couverture sanitaire universelle, il identifie les défis et les lacunes de taille, et mesure la contribution régionale potentielle à l'objectif mondial du milliard de personnes supplémentaires pour la couverture des services d'ici à 2023 si les recommandations de l'OMS sont mises en œuvre. Sur la base de cette analyse, certaines actions clés sont recommandées en vue d'aider les pays à avancer sur la voie de la CSU.

4. Protéger les populations de l'impact des situations d'urgence sanitaire (Point 4 b) de l'ordre du jour, document EM/RC65/5)

Le présent document technique se concentre sur la cible mondiale qui vise à ce qu'un milliard de personnes supplémentaires soient mieux protégées face aux situations d'urgence d'ici 2023. L'objectif est de donner une estimation préliminaire de l'impact potentiel d'une amélioration de la préparation aux situations d'urgence dans la Région de la Méditerranée orientale. Sur la base d'une évaluation des risques conduite en février 2018, il identifie 23 risques potentiels qui requièrent actuellement et/ou pourraient requérir une intervention dans la Région, ainsi que plusieurs facteurs qui augmentent la vulnérabilité au risque et certains défis et lacunes en matière de préparation aux situations d'urgence. La pleine mise en œuvre des capacités de santé publique requises au titre du Règlement sanitaire international (RSI) (2005) afin de prévenir et de détecter efficacement toute menace pour la santé publique et d'y répondre rapidement est toujours en cours. Le document estime également les niveaux d'application du RSI pour chaque pays de la Région d'ici 2023, à condition que les orientations stratégiques et les recommandations aux pays proposées par l'OMS soient mises en œuvre.

5. Promouvoir la santé et le bien-être (Point 4 c) de l'ordre du jour, document EM/RC65/6)

Le présent document technique se concentre sur la cible mondiale qui vise à ce qu'un milliard de personnes supplémentaires jouissent d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être. Il présente une approche régionale centrée sur la promotion de la santé et le bien-être tout au long de la vie qui repose sur le concept de la Santé dans toutes les politiques. Le treizième PGT identifie cinq plateformes pour soutenir les individus sur la voie d'une meilleure santé et de plus de bien-être, et le présent document se concentre sur trois d'entre elles : améliorer le capital humain à toutes les étapes de la vie ; agir plus vite dans le domaine de la prévention des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale ; et lutter contre les effets du changement climatique sur la santé. Tandis que l'OMS travaille d'ores et déjà en étroite collaboration avec les États Membres pour promouvoir la santé de leurs populations, des défis de taille demeurent. Le document propose quatre nouveaux cadres d'action pour accompagner les États Membres dans la prise de décisions et la réalisation d'investissements éclairés en matière de promotion de la santé.

6. Optimiser les performances de l'OMS : les pays au centre de l'action (Point 4 d) de l'ordre du jour, document EM/RC65/7)

Le treizième PGT établit des cibles mondiales ambitieuses pour la santé publique, et en vue d'aider les pays à réaliser ces cibles. L'OMS doit transformer son mode de fonctionnement de façon à ce que son action normative et technique soit davantage ciblée sur la santé des populations au niveau des pays et qu'elle se traduise directement en un changement mesurable dans ce domaine. Le présent document technique décrit la façon dont le Bureau régional de la Méditerranée orientale répond à ce défi. Un examen fonctionnel de chaque bureau de pays est actuellement en cours en vue d'identifier les questions prioritaires ainsi que la façon dont l'OMS peut aider les gouvernements et d'autres parties prenantes à s'attaquer à ces questions de la meilleure façon possible. L'examen approfondi définira le modèle de fonctionnement ainsi que la répartition du personnel et les compétences requis pour renforcer l'impact de l'action de l'OMS dans le contexte de chaque pays.

7. Engagement du secteur privé pour faire avancer la couverture sanitaire universelle (Point 4 e) de l'ordre du jour, document EM/RC65/8)

Le secteur privé – défini aux fins du présent document comme l'ensemble des prestataires de services de santé formels à but lucratif – est un prestataire de services de santé important dans la Région de la Méditerranée orientale, particulièrement dans les pays où les dépenses publiques consacrées à la santé sont insuffisantes, et dans les pays en proie à des situations d'urgence. Néanmoins, le secteur privé de la santé s'est globalement construit à partir d'orientations politiques gouvernementales minimales et il ne fait pas partie de la planification du secteur de la santé menée par les gouvernements de nombreux pays de la Région. Il constitue donc une ressource inexploitée dans le contexte de la CSU. Le présent document technique vise à combler cette lacune. Il propose un cadre d'action pour une collaboration efficace avec le secteur privé de la santé afin de progresser sur la voie de la CSU, présentant les interventions possibles à envisager pour les États Membres et décrivant la façon dont l'OMS et ses partenaires de développement pourraient soutenir une telle action.

8. Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à ses cent quarante-deuxième et cent quarante-troisième sessions (Point 5 a) de l'ordre du jour, document EM/RC65/9)

Le présent document met en relief les résolutions et décisions adoptées en 2018 par l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif qui présentent un intérêt direct ou qui ont des implications pour la Région, et qui sont directement liées aux activités prioritaires dans la Région. Il offre en outre un récapitulatif des mesures et des actions prises actuellement pour mettre en œuvre certaines de ces résolutions concernant les besoins régionaux et nationaux.

9. Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif de l'OMS (Point 5 b) de l'ordre du jour, document EM/RC65/9, annexe 1)

Le Comité régional examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif (janvier 2019).

10. Projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques (Point 5 c) de l'ordre du jour, document EM/RC65/10)

Lors de sa cent quarante-deuxième session, le Conseil exécutif a prié le Directeur général, entre autres choses, d'élaborer un projet de stratégie mondiale globale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques, qui sera examiné par la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019, par l'intermédiaire du Conseil exécutif lors de sa cent quarante-quatrième session en janvier 2019. Conformément à la décision WHA65(9) (2012), il est demandé aux comités régionaux de faire des observations et des suggestions à propos du projet de stratégie.

11. Élaboration de la feuille de route sur l'accès aux médicaments et aux vaccins (Point 5 d) de l'ordre du jour, document EM/RC65/11)

En mai 2018, la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général d'élaborer, en concertation avec les États Membres, une feuille de route présentant la programmation des travaux de l'OMS sur l'accès aux médicaments et aux vaccins, y compris les activités, mesures et prestations pour la période 2019-2023. Cette note d'information décrit le processus qui a mené à l'élaboration de la feuille de route.

12. Élaboration d'un projet de plan d'action mondial sur la santé des réfugiés et des migrants (Point 5 e) de l'ordre du jour, document EM/RC65/12)

Le présent document a été préparé aux fins de la consultation avec les États Membres lors des sessions des différents comités régionaux en 2018, afin qu'un projet de plan d'action mondial sur la santé des réfugiés et des migrants soit élaboré, conformément à la demande de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 dans la résolution WHA70.15. À la suite de ces consultations, un projet de plan d'action mondial sera soumis pour examen à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en 2019, par l'intermédiaire du Conseil exécutif lors de sa cent quarante-quatrième session.

13. Désignation d'un État Membre appelé à siéger au Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (Point 6) de l'ordre du jour, document EM/RC65/13)

Le mandat de l'Afghanistan en tant que membre du Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales expire le 31 décembre 2018. Un siège sera donc vacant et la soixante-cinquième session du Comité régional devra sélectionner (ou re-sélectionner) un gouvernement pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Les gouvernements sélectionnés en application de la règle concernée (paragraphe 2.2.2 du Mémoire d'entente : les gouvernements sélectionnés par les comités régionaux de l'OMS) ne représentent pas seulement leur État Membre mais l'ensemble de la Région, et le représentant doit prendre pleinement conscience de cette responsabilité, ainsi que de la nécessité de rendre des comptes au Comité régional.

14. Rapport de la troisième réunion du Sous-Comité du Programme du Comité régional (Point 7 de l'ordre du jour, document EM/RC65/14)

Le Sous-comité du Programme du Comité régional de la Méditerranée orientale a tenu sa troisième réunion les 2 et 3 avril 2018 dans les locaux du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale au Caire (Égypte). Des experts désignés par les États Membres pour être membres du Sous-Comité du Programme, ainsi que de nouveaux membres autorisés à

participer en tant qu'observateurs et des membres du personnel de l'OMS ont assisté à la réunion. La Soixante-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale est vue comme l'occasion de mener des discussions ciblées sur la façon dont la Région, les États Membres et le Secrétariat mettront en œuvre le treizième PGT. Les membres ont approuvé l'ordre du jour de la soixante-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, et ont convenu d'organiser la quatrième réunion du Sous-comité du Programme à Khartoum (Soudan), le 15 octobre 2018, en amont du Comité régional.

15. Attribution du Prix et de la bourse d'études de la Fondation Dr A.T. Shousha (Point 8 a) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.9)

Le Conseil exécutif, à sa cent quarante-deuxième session, a approuvé la désignation du Dr Assad Hafeez (Pakistan) pour recevoir le prix de la Fondation Dr A.T. Shousha pour 2018. Ce Prix sera donc remis au Docteur Hafeez durant la soixante-cinquième session du Comité régional.

16. Attribution du Prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale (Point 8 b) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.10)

Dans la décision n° 7 prise lors de sa soixante-quatrième session, le Comité régional a décidé d'attribuer le Prix de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale au Dr Mohamed Ebrahim Khamseh (République islamique d'Iran) sur la base de la recommandation formulée par la Fondation de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale. Le Prix sera remis au lauréat durant la soixante-cinquième session du Comité régional.

17. Attribution du Prix pour la Recherche sur le syndrome de Down (Point 8 c) de l'ordre du jour, document EM/RC65/INF.DOC.11)

Dans la décision n° 6 prise lors de sa soixante-quatrième session, le Comité régional a décidé d'attribuer le Prix pour la Recherche sur le Syndrome de Down au Dr Salma Mohammed Al-Harasi (Oman) sur la base de la recommandation formulée par le Comité de la Fondation pour la Recherche sur le Syndrome de Down. Le Prix sera remis à la lauréate durant la soixante-cinquième session du Comité régional.